

Schéma Sectoriel

International

**Assemblée Générale
du 11 juin 2008**



CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BRETAGNE

Introduction aux schémas sectoriels

En application de la loi du 2 août 2005 et de son décret d'application du 16 mars 2006, les Chambres consulaires sont tenues de produire, en complément d'un schéma directeur, des schémas sectoriels indiquant l'implantation de tous les établissements, infrastructures, équipements et services gérés par une ou plusieurs Chambres de Commerce et d'Industrie dans les domaines :

- de la création et transmission d'entreprises
- de la formation
- des équipements portuaires et aéroportuaires

Ces schémas sectoriels - élaborés en cohérence avec le schéma régional de développement économique - qui peuvent aussi concerner d'autres secteurs, traiteront également en Bretagne :

- des autres équipements structurants liés à l'aménagement du territoire et au développement économique
- de l'accompagnement en intelligence économique et innovation
- de l'action internationale

L'élaboration des schémas sectoriels est l'expression des axes prioritaires de la stratégie de mandature de la CRCI de Bretagne définis en juin 2005 et des travaux conduits dans ce cadre par les CCI de Bretagne au sein des commissions et groupes de travail régionaux.

Les propositions issues de ces travaux, examinées par le Comité Directeur de la CRCI et validées par l'Assemblée Générale de la CRCI, sont les éléments constitutifs des six schémas sectoriels élaborés par les CCI de Bretagne.

1. Contexte

1.1. Le commerce extérieur breton

Les statistiques des douanes font apparaître une région moyennement exportatrice, au 15^{ème} rang national en 2007. Avec 9.528 M€ d'exportations en 2007, la Bretagne représente 2,4% du total national. Ces chiffres sont en forte augmentation depuis 2005 (+ 19% du volume d'exportation).

Géographiquement, les exportations proviennent en volume à 48% d'Ille et Vilaine (33% des entreprises), 26% du Finistère (28% des entreprises), 17% du Morbihan (22% des entreprises) et 9% des Côtes d'Armor (17% des entreprises).

Les principaux produits exportés sont, les produits des industries agricoles et agroalimentaires (26%), les biens d'équipements (26%) dont une part importante d'équipements électroniques et électriques et ceux de l'industrie automobile (21%). Statistiquement, tous ces secteurs sont en croissance depuis 2005.

Environ 3.250 entreprises exporteraient chaque année, dont moins de mille de façon régulière (estimation non officielle).

Le commerce extérieur Breton est principalement tourné vers l'Europe (79%), encore plus que la moyenne française (71%), en particulier vers l'Espagne (16%), l'Allemagne (11%), le Royaume-Uni (11%), l'Italie (9%) et la Belgique (7%).

La présence des entreprises bretonnes est réduite sur les marchés extra-européens. Par exemple, sur certains marchés majeurs, la Bretagne réalise très peu de ses exportations : 2,87% aux Etats-Unis, 1,38% en Chine, 0,79% au Japon, 0,22% au Brésil...

Cette part est en moyenne deux fois moins élevée que la moyenne nationale et a fortement décliné entre 2006 et 2007.

1.2. L'action des CCI de Bretagne

Convaincues qu'une réponse d'envergure régionale permet de mieux répondre aux besoins des entreprises en ce qui concerne leur développement international, les CCI de Bretagne ont mutualisé leurs services d'appui International à la fin des années 1990 au sein de CCI International Bretagne, constitué en réseau volontaire.

Les membres de ce réseau, conseiller(e)s et assistant(e)s en développement international, ont un lien opérationnel fort avec la direction de CCI International Bretagne, basée à la CRCI de Bretagne. Le rôle de la CRCI est d'animer et de coordonner ce réseau.

CCI International Bretagne répond, dans un esprit de service public, à l'ensemble des besoins des entreprises dans leurs démarches d'internationalisation :

➤ **Recherche de partenaires**, par :

- la prospection accompagnée par ses relais à l'étranger en déplacement individuel ou collectif,
- la participation aux salons internationaux : fourniture de stands «clé en main» et organisation de visites,

- des conventions d'affaires rassemblant entreprises bretonnes et étrangères,
 - l'accueil d'acheteurs étrangers,
 - la détection et la transmission de demandes de partenaires potentiels.
- **Information et formation**, à travers :
- les Rendez-Vous du Commerce Extérieur, qui permet aux entreprises de rencontrer des experts de marchés lors de ces journées pays,
 - des réunions d'information et des conférences sur des sujets pratiques du commerce international,
 - des conseils sur tous les aspects du commerce international et pour tout pays : réglementaire, juridique, fiscal, douanier, informations de notoriété... Il s'agit de répondre aux demandes d'information ponctuelles et précises des entreprises.
 - les cercles export (un par département), grâce auxquels les entreprises échangent leurs expériences et s'informent,
 - les formalités légales, que les CCI assurent par délégation de l'Etat (attestations, législations, carnets ATA...),
 - des formations en commerce international et en langues, en collaboration avec les services de formation des CCI.
- **Accompagnement personnalisé**, grâce à :
- des diagnostics pour aider les entreprises à élaborer une stratégie et un plan d'action et à se structurer,
 - un coaching d'entreprises nouvellement ou occasionnellement exportatrices,
 - la création et l'accompagnement de groupements export,
 - l'accompagnement juridique, réglementaire, fiscal, douanier, logistique, marketing, administratif, de mise aux normes...
- **Structuration des entreprises**, en particulier :
- des solutions en ressources humaines en Bretagne et à l'étranger, à plein temps ou en emploi partagé : stages, VIE, assistants, cadres,
 - une implantation à l'étranger : de la domiciliation à l'acquisition d'une entreprise locale,
 - la recherche de financements.

En 2007, derniers chiffres connus, le réseau CCI International Bretagne a ainsi accompagné plus de 1.000 entreprises différentes (plus de 2.000 participations), en particulier 928 en individuel et 688 (1.091 participations) lors de 93 actions collectives concernant 41 pays. Les CCI ont répondu à plus de 6.100 demandes d'information et effectué près de 40.000 formalités pour les entreprises.

Enfin, les CCI ont été le point d'entrée de près des deux tiers des dossiers d'aide à l'internationalisation des entreprises Arbre et Arc Export en 2006, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Ces chiffres, ainsi que l'ampleur des réponses apportées aux entreprises, font de CCI International un acteur majeur du développement international des entreprises en Bretagne.

20,2 conseiller(e)s et assistant(e)s (équivalent temps plein - voir tableau en annexe), répartis dans toutes les CCI de Bretagne, assurent ces missions, épaulés par :

- les services d'appui aux entreprises des CCI de Bretagne,
- le réseau Entreprise Europe Ouest, successeur de l'Euro Info Centre et du Centre Relais Innovation, basé à la CRCI de Bretagne. Ses missions sont d'informer sur l'Europe, la réglementation et les financements européens et promouvoir des partenariats commerciaux et technologiques au sein de l'Union Européenne. Ce réseau compte 500 partenaires dans 30 pays.
- le réseau des services d'accompagnement à l'internationalisation des entreprises des CCI de France, fort de plus de 1.000 collaborateurs dont 600 conseiller(e)s en développement international.
- près de 300 relais dans 120 pays, en particulier les Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger et les Mission Economiques.

Les conseiller(e)s et assistant(e)s en développement international se réunissent régulièrement en groupe technique pour échanger et étudier la mise en pratique du plan d'action défini par les CCI de Bretagne.

L'accompagnement individuel est assuré par la CCI dont l'entreprise est ressortissante. Cependant, les CCI possèdent des expertises particulières sur certains pays ou filières. En cas de besoin, la CCI experte peut intervenir directement auprès de l'entreprise, en liaison avec la CCI locale. Un tableau des expertises est présenté en annexe.

Les actions collectives sont ouvertes à toutes les entreprises bretonnes, quelque soit la CCI organisatrice.

La communication sur les actions des CCI de Bretagne en matière de développement international se fait sous le nom de CCI International Bretagne, conformément à la recommandation de l'ACFCI.

Les CCI de Bretagne consacrent un budget spécifique supérieur à 1,5 millions d'euros à l'aide au développement international des entreprises (voir tableau en annexe).

Des outils ont été créés pour assurer une bonne harmonisation du réseau CCI International Bretagne, en particulier :

- un espace spécifique dans le réseau extranet des CCI (CCI Net) permettant l'échange et le partage de documents,

- des fiches méthodologiques pour partager un mode d'action identique dans toute la région.

Dans le cadre des démarches de qualité des CCI, l'écoute des entreprises accompagnées fait ressortir un très fort taux de satisfaction.

1.3. Les autres acteurs bretons du commerce international

CCI International Bretagne n'est pas seul à agir en faveur du développement International des entreprises bretonnes. Les CCI de Bretagne travaillent en complémentarité avec les autres acteurs du commerce international pour le bénéfice des entreprises. Les acteurs principaux qui œuvrent également dans ce domaine sont :

➤ le réseau d'Etat :

- **La Direction Régionale du Commerce Extérieur (D.R.C.E.)**, dans son format actuel, en plus de sa mission régalienne, détecte et accompagne les Entreprises à Fort Potentiel International et promeut les actions d'Ubifrance. Forte de six personnes, elle mobilise les autres membres du réseau d'Etat en région.

CCI International et la DRCE collaborent efficacement et organisent ensemble des actions à vocation régionale. Ainsi, par exemple, au premier semestre 2008, ont eu lieu avec succès des journées d'information sur des pays du Proche Orient, le premier Forum V.I.E. de Bretagne...

- **Ubifrance**, dont le commercial basé en Bretagne a pour charge, dans le format actuel, de mobiliser les entreprises à fort potentiel international en faveur des actions d'Ubifrance et de promouvoir le dispositif V.I.E.

Une convention a été établie avec Ubifrance en 2006, que les CCI font vivre pleinement, à la satisfaction des deux parties. Les CCI se font le relais breton d'Ubifrance et mobilisent les entreprises aux actions de cette agence d'Etat, en particulier les actions d'information, d'accompagnement et de promotion collective. De plus, les CCI de Bretagne participent amplement à la mobilisation des entreprises en faveur du dispositif des Volontaires Internationaux en Entreprise.

La présence du commercial Ubifrance en Bretagne facilite et intensifie la collaboration et permet l'organisation d'opérations conjointes en région, comme, par exemple début 2008, le Forum V.I.E. ou la rencontre des Bureaux de Presse d'Ubifrance.

- **Les Conseillers du Commerce Extérieur (C.C.E.)**, une trentaine en Bretagne, se sont donnés pour objectif d'appuyer le développement de la capacité internationale du tissu industriel breton. Au-delà de l'accompagnement des entreprises, ils organisent une opération de sensibilisation à destination des étudiants sous la forme du prix « Bretagne Sans Frontières ».
- La direction régionale de la **Coface** propose en région les produits de la Coface, en particulier l'assurance prospection.

CCI International Bretagne organise à son profit des réunions de rencontre d'entreprises.

- **Oséo Bretagne**, qui propose les dispositifs nationaux et régionaux d'aide à l'internationalisation des entreprises qu'elle gère.
Comme pour la Coface, CCI International Bretagne organise à son profit des réunions de rencontre d'entreprises.
- Les **douanes** assistent les entreprises dans leurs questions douanières.
Les CCI organisent des réunions d'information avec les douanes pour les entreprises.

➤ **les autres Chambres Consulaires :**

- La **Conférence des Chambres Economiques de Bretagne (COCEB)**, lieu de coopération entre les Chambres Consulaires de Bretagne, organise une ou deux actions par an en faveur des entreprises bretonnes du secteur agro-alimentaire (SIAL, SIRHA, ANUGA...). Ces actions sont organisées par des permanents des trois Chambres Régionales Consulaires, dont CCI International Bretagne.
- la **Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne** dédie une personne, financée en partie par le Conseil Régional, qui accompagne les entreprises artisanales et organise des actions collectives à l'étranger, en lien avec les autres acteurs régionaux et avec d'autres Chambres des Métiers et de l'Artisanat hors Bretagne.

- **le Conseil Régional de Bretagne**, par le biais de l'**Agence Economique de Bretagne**, confié à **Bretagne International**, association financée par le Conseil Régional, le rôle de soutenir en son nom les entreprises dans leurs démarches à l'international (export, import et implantation à l'étranger), ainsi que celui d'attirer les investissements étrangers. Pour remplir ces deux missions, Bretagne International dispose de 25 collaborateurs et d'un budget de 5,2 millions d'euros, dont 20 personnes et 4,6 M€ pour le développement international des entreprises.

Avec l'appui de ses relais privés (une soixantaine dans 45 pays), Bretagne International accompagne individuellement les entreprises et organise une trentaine d'actions collectives à l'étranger par an. En 2007, Bretagne International a enregistré 672 participations d'entreprise pour ses actions individuelles et collectives.

Bretagne International, CCI International Bretagne et la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat assurent la complémentarité de leurs programmes d'actions collectives.

Le Conseil Régional soutien par ailleurs les entreprises dans leur démarche d'internationalisation grâce à un dispositif d'aide comprenant :

- le soutien d'actions collectives organisées par CCI International, Bretagne International et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat,
- le financement de projets de développement à l'international d'entreprises dans le cadre de l'offre Oséo (Garanties et prêts).

Par ailleurs, le **Conseil Général du Finistère** a signé une Charte d'Internationalisation du Finistère avec les CCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture du Finistère, ainsi que Brest Métropole Océane et Quimper Communauté. La Charte fixe pour double objectif de favoriser l'internationalisation des entreprises finistériennes et la promotion économique du Finistère. Un certain nombre d'actions collectives réalisées par les CCI du Finistère sont ainsi soutenues par le Conseil Général dans le cadre de la Charte.

2. Stratégie des CCI de Bretagne pour le développement international des entreprises

2.1. Deux priorités pour relever les défis du commerce extérieur breton

De nombreuses études sur le commerce extérieur français ont vu le jour dernièrement, établies en particulier par l'Assemblée Nationale, le Conseil d'Analyse Economique, le Conseil Economique et Social, les Conseillers du Commerce Extérieur... Toutes ces études pointent deux déficits structurels du commerce extérieur français :

- le manque de PME exportatrices. Il y en a trois fois moins qu'en Allemagne, deux fois moins qu'en Italie... Une des causes de cette faible proportion de PME exportatrices est la petite taille des entreprises françaises (2 fois plus petites en moyenne que les PME allemandes). Le manque de culture internationale et la réticence des chefs d'entreprises à s'engager à l'international sont également montrés du doigt.
- la faible part des exportations bretonnes vers le Grand Export (20% hors Europe), qui représente pourtant une somme de marchés très importants, globalement en forte croissance.

Ces deux déficits constituent les deux gisements principaux d'export pour la Bretagne. Tout en continuant de répondre à tous les besoins des entreprises, les CCI de Bretagne ont décidé d'agir prioritairement pour exploiter ces deux gisements et ont établi le plan d'action suivant :

➤ Pérenniser l'action des primo-exportateurs et occasionnels

En Bretagne, sur les 3.250 entreprises exportatrices annuelles, on estime qu'entre 1/4 et 1/3 seulement d'entre elles exportent régulièrement. Les statistiques douanières bretonnes et l'extrapolation d'études menées au niveau national permettent de penser qu'un grand nombre de PME exportent occasionnellement, mais pas chaque année. Cette intermittence à l'international prouve que ces entreprises ont des produits exportables, mais ne s'engagent pas de façon constante dans une démarche d'exportation. Les raisons, complexes, peuvent être le manque de ressources internes (humaines et financières), la méconnaissance et la peur de l'export...

Toutes ces entreprises constituent un formidable réservoir que les CCI ciblent et accompagnent depuis toujours. Le réseau CCI International Bretagne souhaite s'engager davantage et lance un programme ambitieux de pérennisation de l'action des primo-exportateurs et occasionnels. Ce programme se fait l'écho en région de la volonté des CCI de France d'accroître de 10.000 le nombre d'entreprises exportatrices d'ici 5 ans, annoncée par Jean-François Bernardin, Président de l'ACFCI, en septembre 2007.

Le plan prévoit les 4 phases suivantes :

- détection des entreprises à accompagner,
- pré-diagnostic rapide pour s'assurer que l'entreprise détectée peut a priori s'engager effectivement dans une démarche d'internationalisation et souhaite le faire,
- sensibilisation d'une demi-journée au développement international, en insistant sur les perspectives qu'offre l'export mais également sur les difficultés de la démarche. Cela permet au chef d'entreprise de s'engager en connaissance de cause et de confirmer sa volonté,
- diagnostic, élaboration du plan d'action et accompagnement de l'entreprise dans la durée.

Les CCI de Bretagne ont l'ambition d'accompagner ainsi 500 PME sur 5 ans, soit 100 par an.

L'accompagnement se fait localement par chaque CCI, sauf l'action de sensibilisation qui est mutualisée.

Chaque CCI a indiqué le nombre de nouveaux exportateurs qu'elle estime pouvoir détecter et suivre chaque année, pour un total de 98 :

- | | |
|----------------------------------|----|
| ○ CCI des Côtes d'Armor : | 10 |
| ○ CCI de Brest : | 10 |
| ○ CCI de Quimper - Cornouaille : | 8 |
| ○ CCI de Morlaix : | 5 |
| ○ CCI de Fougères : | 5 |
| ○ CCI de Rennes : | 25 |
| ○ CCI de Saint Malo : | 10 |
| ○ CCI du Morbihan : | 25 |

Par ailleurs, le réseau CCI International organise nombre d'actions collectives destinées en particulier aux primo-exportateurs et occasionnels pour les informer, les mettre en relation avec des partenaires potentiels dans les pays proches et lever des freins structurels à l'internationalisation (pratique des langues, connaissance des autres marchés...).

Ces actions collectives sont définies régionalement par les CCI dans le programme d'actions collectives de CCI International Bretagne. La contribution de chaque chambre est déterminée lors de la programmation des actions collectives.

Enfin, les CCI de Bretagne promeuvent la création de groupements exports, à même d'offrir un accès simplifié et raisonnable aux marchés étrangers grâce au partage d'une compétence export et des coûts de prospection.

➤ **Amplifier la part du Grand Export dans le commerce extérieur breton**

Les entreprises bretonnes sont peu tournées vers les pays extra-européens (20%) et ce, de façon plus marquée que pour le reste de la France. Le Grand Export constitue pourtant un marché gigantesque, qui présente l'immense avantage de croître globalement bien plus rapidement que le marché européen.

Il convient donc d'aider les entreprises bretonnes à pénétrer ces marchés. Sont concernées les entreprises déjà fortement exportatrices, ainsi que celles dont les marchés naturels se trouvent au Grand Export (TIC, luxe...).

Pour répondre à cet objectif, CCI International Bretagne engage les actions suivantes :

- un accompagnement personnalisé des entreprises, comprenant un diagnostic débouchant sur un plan d'action. Cet accompagnement s'inscrit dans le programme d'appui aux entreprises exportatrices, tel qu'il existe aujourd'hui.
- une série d'actions collectives en Bretagne et à l'étranger ciblant le Grand Export. Comme pour l'autre priorité, ces actions collectives sont définies régionalement par les CCI et leur contribution déterminée lors de la programmation des actions collectives.
- l'information, en particulier par l'intermédiaire des cercles export et de journées pays.
- la promotion du dispositif V.I.E.

Ces deux priorités n'écartent pas les CCI de leur mission générale de répondre à l'ensemble des demandes des entreprises.

D'autres initiatives peuvent par ailleurs être prises pour, notamment :

- pérenniser la position à l'international d'entreprises exportatrices, en favorisant leur implantation à l'étranger par exemple.
- aider les pôles de compétitivité à accompagner les entreprises adhérentes dans leur développement international.

2.2. Action en réseau avec d'autres acteurs

La stratégie définie par les CCI de Bretagne se décline également dans le partenariat établi avec les autres acteurs du développement international des entreprises.

➤ l'Etat

La convention passée avec **Ubifrance** fonctionne bien. Les deux parties sont très satisfaites de leur relation. Cette relation va être renforcée par la conclusion d'un nouvel accord en 2008 s'inscrivant dans le cadre de la Convention Cadre de Partenariat signée le 23 avril 2008 entre la DGTPE, Ubifrance, l'ACFCI et l'UCCIFE. L'accord national prévoit l'établissement d'un catalogue de produits et d'un plan d'actions collectives communs, ainsi que le rapprochement des équipes Ubifrance et des CCI.

➤ les Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger

Le réseau des 114 CCIFE réparties dans 78 pays, membres de l'Union des CCI Françaises à l'Etranger, a pour vocation d'animer les communautés d'affaires et de favoriser le développement des échanges entre la France et les pays d'implantation

et, dans cette perspective, de proposer aux entreprises françaises un accompagnement à chacune des étapes permettant leur implantation et leur développement.

CCI International Bretagne continuera de s'appuyer sur les CCIFE pour l'accompagnement individuel des entreprises à l'étranger, l'organisation de journées pays en Bretagne et de missions de prospection.

➤ **les autres CCI françaises**

Les conseiller(e)s et assistant(e)s à l'international des CCI françaises sont réunis par un réseau extranet qui leur permet d'échanger sur les questions du commerce international et du développement à l'export des entreprises. Ce réseau constitue une richesse essentielle pour CCI International Bretagne, qui en tire un soutien important pour répondre aux demandes des entreprises bretonnes.

En plus de l'échange d'informations et de bonnes pratiques, le réseau des CCI de France permet une mutualisation d'actions collectives. CCI International Bretagne s'engage ainsi en 2008 dans une coopération inter-consulaire, permettant aux entreprises bretonnes de participer aux actions organisés par d'autres CCI, et accueillant en échange des entreprises non bretonnes aux actions régionales.

➤ **les autres acteurs régionaux**

La **Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat** organise quelques actions collectives à l'étranger. Certaines d'entre elles sont réalisées en coopération avec CCI International Bretagne, qui souhaite amplifier cette collaboration.

Bretagne International propose essentiellement aux entreprises une recherche de partenaires en individuel ou en collectif. Sur la partie collective, une harmonisation des programmes d'action est opérée, qui permet d'éviter d'éventuels doublons.

CCI International Bretagne souhaite poursuivre ce travail d'harmonisation et maintenir un dialogue avec Bretagne International permettant un échange d'information et de bonnes pratiques.

La relation avec le réseau des **C.C.E.** bretons, actuellement mobilisé par la DRCE, sera renforcée.

2.3. Poursuite de la mutualisation du réseau

Pour assurer les missions de CCI International Bretagne et en particulier répondre aux deux priorités définies, les CCI de Bretagne poursuivent la mutualisation du réseau CCI International Bretagne.

Cette mutualisation se traduit par :

➤ **une poursuite de la coopération inter-CCI :**

- réunion régulière des conseiller(e)s et assistant(e)s en développement international en groupe technique pour échanger et étudier la mise en pratique du plan d'action défini par les CCI de Bretagne,
 - intervention auprès des entreprises ressortissantes d'autres CCI en cas d'expertise sur un pays ou une filière,
 - régionalisation du programme d'actions collectives.
- Le renforcement **du fichier régionalisé** de suivi des entreprises accompagnées, afin de mieux répondre à leurs besoins. La CRCI héberge ce fichier. que les conseiller(e)s et assistant(e)s alimentent.
 - une **meilleure communication vers les entreprises**, notamment par une lettre d'information et un site internet régionalisés et rénovés. Le but est double : mieux informer et mobiliser les entreprises. La CRCI a engagé la rénovation et l'animation de ces vecteurs de communication.
 - **l'utilisation systématique du nom « CCI International Bretagne »** dans les communications, de façon à présenter aux entreprises l'image d'un réseau cohérent au niveau régional.
 - la **création de nouveaux outils**, en particulier un Observatoire Régional du Commerce extérieur, permettant une meilleure connaissance des entreprises se développant à l'international et leurs attentes. CCI International Bretagne pourra ainsi proposer des solutions répondant encore mieux aux demandes des entreprises, qu'elle pourra mieux mobiliser.

Les nouveaux outils sont élaborés par la CRCI en lien avec les CCI.

Le plan d'action défini dans le cadre de CCI International Bretagne induit une nouvelle organisation humaine, qui s'inscrit dans le déploiement d'un partenariat renforcé avec Ubifrance :

- le renforcement de compétences internationales au sein du réseau pour assurer une offre homogène aux entreprises sur l'ensemble du territoire.
- L'acquisition progressive au niveau régional d'expertises actuellement manquantes sur des pays majeurs (Russie, Etats-Unis, Japon, Brésil...).

Les CCI de Bretagne veulent ainsi contribuer à la création de richesse et d'emploi par le développement efficace et durable des entreprises bretonnes à l'international.